



Siège Social :

8, Rue Chapron (face à l'Hôtel de Ville)

14120 MONDEVILLE

☎ 02.31.34.01.54 - Fax : 02.31.34.22.05

Comité Syndical du mardi 29 novembre 2022 à 8 heures 30
Salle du conseil municipal – Mairie de Mondeville
Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 29 novembre à 8 heures 30, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal de la mairie de Mondeville, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT.

Etaient présents : AUBERT Catherine – BARRÉ-RIBET Aurélie – BENOIST Georgette – BURGAT Hélène – DE WINTER Damien – JEANNE Joël – LECOEUR Guy – LENEVEU Gérard – LIZORET Didier – MALLET Josiane – MASSA Dominique – MOREL Fabienne – PIERRE Isabelle – PINTHIER Fabrice – POTTIER Marc – REVEL BREE Florence – RICCI Serge.

Absents excusés sans pouvoir : BLANCHEMAIN Stéphanie – GODARD Catherine – FLAUST Didier – LE CAM Aude – LEFEVRE PROKOP Nadine – MOLLET Marie-France – VELASQUEZ Olivier.

Absents excusés avec pouvoir : GUILLEMIN Jean-Marie procuration à BARRE-RIBET Aurélie.

Secrétaire de séance : Josiane MALLET

Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

- Adoption du compte-rendu du comité du 10 novembre 2022
- Décision modificative n° 2
- Questions diverses.

Adoption du compte-rendu du comité du 10 novembre 2022

Unanimité du comité.

Décision modificative n° 2

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours il est apparu nécessaire de revoir les montants prévisionnels du chapitre 012 impacté par la hausse du point d'indice,

Cet ajustement est compensé par le versement par l'Etat d'une aide du fonds de soutien inflation (50% de l'aide estimée par les services de la DGFIP qui peuvent être versés avant la fin de l'année).

Il est donc proposé au comité d'adopter la modification suivante, validée techniquement par la Trésorière :

| Fonctionnement | | Fonctionnement | |
|----------------------------|---------------|------------------------------|---------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 012 : Charges de personnel | | 74 : Dotations / Subventions | |
| 64111 | + 33 179,00 € | 7488 | + 33 179,00 € |

La section de Fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2 917 425,64 euros, contre 2 884 246,64 euros dans le budget primitif.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur DE WINTER précise que la CAF est dégradée depuis plusieurs années mais qu'il n'y avait pas eu besoin de gros investissements.

Madame BURGAT confirme que la situation actuelle du budget est très dégradée et que des décisions vont devoir être prises pour redresser le budget, notamment à cause de la conjoncture.

Monsieur LENEVEU confirme la décision prise collectivement de baisser les dotations au SIVOM par la dégradation des finances des communes elles-mêmes et des baisses de dotation de l'Etat. Le SIVOM a également procédé à des transferts de compétences et réductions d'effectifs qui étaient nécessaires.

Monsieur PINTHIER souligne qu'il n'y a pas eu de mauvaise gestion, mais peut-être une mauvaise stratégie en réduisant au minimum les capacités du SIVOM à se garantir des moyens d'investir à moyen terme.

Divers

Travaux de la piscine de Colombelles

Le coût des travaux serait de 2 780 992,00 euros HT si le programme est maintenu totalement.

Le Département et l'Etat financent 30% chacun, la Région 224000,00.

Une décision doit être prise rapidement pour finaliser les dossiers de subventions et demander des simulations d'emprunts aux banques.

Madame MALLET demande si le grand bassin est dans le même état que le petit. Il est précisé que les tests à l'arrachage des carrelages effectués sur le grand bassin ne sont pas bons. A moyen termes (5 ans peut-être), ce bassin devra aussi être refait.

Monsieur POTTIER est favorable au maintien du programme complet. Il est important de maintenir ces équipements de proximité.

Madame AUBERT est plus réservée et souhaite, comme Monsieur LENEVEU, avoir une réelle visibilité sur ce qui va être demandé dans les années à venir aux communes.

Madame DEBLEDS continue à accompagner le SIVOM sur la prospective.

Madame BURGAT indique que l'énergie produite par les panneaux solaires ne pourra être revendue et qu'elle bénéficiera aux équipements publics de Colombelles. Des compensations seront envisagées.

La séance est levée à 9h15

La secrétaire
Josiane MALLET



La Présidente
Hélène BURGAT